



RAPPORT D'ACTIVITE 2012

APAPP

Association pour la Promotion du label APP
(Association de la loi 1901)

Siège social : 8bis rue de l'industrie – Ile Lacroix, 76100 ROUEN

Téléphone : 06 15 04 14 39

Contact : contact@app-reseau.eu

<http://app-reseau.eu/>



Ce projet est cofinancé
par l'Union européenne.

SOMMAIRE

L'APapp en quelques mots	3
I. Vie associative et statutaire	4
Organisation de l'Assemblée générale	4
Réunion du bureau.....	4
L'équipe d'animation nationale	5
Gestion de la campagne de souscription	5
FSE	5
II. Suivi qualité et gestion du label APP.....	6
La labellisation	6
Les premiers audits intermédiaires	6
III. La promotion et L'animation du réseau national APP	7
La consolidation du réseau APP	7
La formation des acteurs	8
L'outillage des équipes pédagogiques	9
La promotion du label	9
IV. Le réseau des APP en quelques chiffres.....	12
Les structures d'orientation.....	12
Les financements	12
La description des publics	13

L'APAPP EN QUELQUES MOTS ...

L'association a pour dénomination : APapp - Association pour la Promotion du label APP (Atelier de Pédagogie Personnalisée). Structure propriétaire de la marque APP, elle rassemble les organismes de formation labellisés APP, dont l'ensemble constitue le réseau national.

Les organismes labellisés mettent en œuvre une démarche pédagogique spécifique prenant appui sur **7 fondamentaux** décrits dans un cahier des charges national : la personnalisation de la formation ; l'accompagnement de l'apprenant ; l'ancrage territorial ; la diversité des publics accueillis en flux ; les domaines de formation référés aux 8 compétences clés européennes ; les sources diversifiées de financement ; le fonctionnement en réseau à dimension régionale et nationale.

L'APapp a comme objectif d'assurer la promotion de la démarche APP, de suivre et de valoriser l'activité des organismes labellisés, et de piloter la démarche de labellisation.

» ELLE ASSURE :

- la gestion de la marque déposée APP dont elle est propriétaire ;
- les évolutions du cahier des charges qui fonde la marque et sa promotion (valorisation de la démarche) ;
- la mise en place d'un service d'appui et de liaison en direction des organismes labellisés, en particulier la professionnalisation des équipes et le développement d'expérimentations et de projets innovants.

» ELLE REPOSE :

Sur l'engagement de ses membres, organismes labellisés APP, qui constituent un réseau national fort de plus de 200 sites. Le fonctionnement en réseau prend appui sur l'identité commune des APP, fondée sur les principes définis dans le cahier des charges national APP. Il permet des pratiques d'échanges, de mutualisation et de participation à des projets communs, au niveau local, régional et national.

Ces organismes mettent en œuvre la démarche APP suite à l'attribution du label, dans une procédure co-construite avec Afnor Certification, pour une durée de 3 ans (renouvelable). En 2012, l'ensemble du réseau a renouvelé son engagement, et l'APapp poursuit sa mission en permettant l'accès à la démarche et à la labellisation APP.

I. VIE ASSOCIATIVE ET STATUTAIRE

Organisation de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire de l'APapp a eu lieu le 14 juin 2012. Outre les questions statutaires, cette A.G. a été particulièrement riche en échanges. Il a notamment été décidé de réinstaurer la commission prospective (instituée à la création de l'APapp) afin de **réfléchir à l'avenir stratégique et politique de l'APapp et du réseau des APP.**

Lors de cette A.G., le bureau a proposé une augmentation de la cotisation 2013 de 60 € HT. Le principe a été validé à l'unanimité par les membres présents.

Réunion du bureau

Le bureau est composé de 7 membres élus pour deux ans. Les membres ont été élus lors de l'Assemblée générale ordinaire du 22 septembre 2011. A l'A.G. du 14 juin, Catherine BUGADA a donné sa démission et a été remplacée par Michel MARCHAND, son suppléant.

Composition du bureau en juin 2012	
Marie-Anne CORBIN	Présidente
Marie BOUCON	Vice-présidente
Mylène CHASSANG	Trésorière
Nicole MARTY (pour M. COUDERT)	Trésorière adjointe
Catherine STRUB	Secrétaire
Virginie CHABANAIS	Secrétaire adjointe
Michel Marchand	Administrateur

En 2012, le bureau s'est réuni 11 fois. Les membres du bureau sont très actifs et impliqués dans les décisions et le suivi des activités de l'association.

Il est à noter la place particulière occupée par Michel TETART dans la fonction de « conseiller ».

Le 6 décembre 2012, le Bureau de l'APapp, sur convocation de sa présidente, Marie-Anne Corbin, s'est réuni à Paris, l'ordre du jour prévoyait notamment la structuration de la nouvelle organisation de l'APapp au 1er janvier 2013. Marie-Anne Corbin, Présidente de l'APapp, a proposé de créer un poste de directrice à temps partiel à partir de janvier 2013 et a présenté sa candidature.

Après avoir délibéré, le bureau a accepté :

- la proposition de créer un poste de directrice,
- de retenir la candidature de Marie-Anne Corbin qui devra présenter sa démission de la présidence,
- d'élire Marie Boucon, vice-présidente comme nouvelle présidente.

L'équipe d'animation nationale

L'équipe d'animation nationale

assure au quotidien l'animation et la gestion administrative de l'association et du réseau. Elle a été portée de janvier à juillet 2012 par Julie Bonnafoux et Jérémie Vican et depuis septembre 2012 par Laure Pillias.

Gestion de la campagne de souscription

Comme chaque année depuis maintenant 4 ans, l'APapp sollicite l'ensemble des organismes de formation labellisés pour une souscription annuelle permettant de développer le réseau et la démarche APP, d'assurer sa visibilité au niveau national et le suivi de sa qualité.

FSE



L'ensemble de ses missions a conduit l'APapp à poser la question de son propre financement, puisque ses actions de suivi et de développement nécessitent toujours plus de ressources que celles dont elle pouvait disposer jusqu'alors. C'est pourquoi l'association a déposé en 2011 une demande **de subvention au titre du FSE** (Fonds Social Européen). Après de nombreux aller-retour pour la rédaction du dossier et la définition du projet, l'APapp a reçu une réponse favorable fin 2011, pour une subvention à compter du 1er janvier 2012 et pour deux ans pour la réalisation de l'opération *«Professionnalisation des acteurs du réseau national des APP afin de favoriser l'insertion de petit niveaux de qualification»*.

II. SUIVI QUALITE ET GESTION DU LABEL APP

La labellisation

Le renouvellement du label pour les organismes précédemment labellisés s'est achevé le 6 mars 2012, 125 sites ont été labellisés APP. L'APapp ouvre à présent la labellisation à tout organisme de formation intéressé pour disposer du label APP. Les demandes de labellisation doivent être transmises à l'APapp, selon une procédure décrite sur le site : www.app-reseau.eu, rubrique « la labellisation APP ».

Les premiers audits intermédiaires

Dans le cadre de la procédure de labellisation APP engagée avec Afnor Certification, afin de poursuivre l'effort d'amélioration incité par le label APP, et de garantir à tous un service qualité. Une évaluation intermédiaire obligatoire à 18 mois est prévue, menée par l'APapp. Cette évaluation doit être mise en œuvre en interne, au sein des équipes pédagogiques, à l'aide d'outils transmis par l'APapp, sous la supervision de la Commission Nationale de Labellisation.

Un outil d'audit intermédiaire a été créé, il s'inspire de l'outil d'autodiagnostic créé notamment par Michel Tétart dans le cadre de ses fonctions au sein d'ALGORA.

La C.N.L. s'est réunie le 7 décembre 2012 afin de statuer sur les dossiers des 22 premières structures labellisées APP arrivées au terme des 18 mois de labellisation. La CNL s'est prononcée favorablement au maintien de la labellisation pour l'ensemble des organismes concernés.

III. LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU RESEAU NATIONAL APP

Depuis 2007, l'APapp a peu à peu consolidé le réseau (animation nationale, communication), conforté la marque en label (définition d'une procédure de labellisation avec l'appui de l'opérateur tiers Afnor Certification), adapté la mise en œuvre de la démarche dans un contexte nouveau (réécriture du cahier des charges APP) et anticipé les innovations majeures.

En 2012, afin de poursuivre son ambition initiale de maintien d'un label de qualité, répondant aux besoins des publics mais aussi des financeurs et décideurs, l'APapp a entrepris de :

- Développer une animation de réseau tournée davantage vers la professionnalisation des acteurs et le renforcement des compétences et l'outillage des équipes.
- De maintenir l'ouverture, la communication et l'échange auprès des partenaires politiques et économique.

La consolidation du réseau APP

LES RENCONTRES REGIONALES APP – LES CORRESPONDANTS REGIONAUX APP

L'organisation du réseau en région est un élément primordial et structurant de l'activité d'animation de l'APapp. En 2012, **7 rencontres** ont été organisées dans les régions suivantes :

- Aquitaine, le 23 mars
- Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 20 avril
- Lorraine, le 27 avril
- Ile-de-France, le 4 mai
- Poitou-Charentes, le 31 mai
- Nord Pas de Calais, le 31 mai
- Languedoc-Roussillon, le 26 juin

Avec les APP en région, un travail a été initié sur l'identification et le rôle des relais régionaux pour aboutir en décembre 2012 à la création d'un groupe de **18 correspondants régionaux**.

La première réunion de ce groupe a eu lieu le **30 novembre 2012 à Paris**. Le rôle du correspondant régional est avant tout un rôle d'interface entre l'APapp national et le réseau des APP de la région qu'il représente. Il est le lien privilégié avec l'équipe nationale.

LA COMMISSION PROSPECTIVE

Au cours de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 14 juin 2012, le réseau s'est accordé sur la nécessité de réfléchir à son devenir, l'idée de remettre en place une commission prospective a donc été validée. Cette instance se compose de membres de l'APapp, de responsables d'organismes porteurs d'un APP, de pédagogues, de chercheurs, de techniciens, d'experts et de partenaires.

La commission s'est réunie pour la première fois le 13 septembre 2012. Suite à cette réunion et à une deuxième en octobre, il a été décidé de mettre en place 3 groupes de travail :

- Evolution de l'offre de service de l'APapp et des APP
- Le numérique en APP, nouveau terrain de l'innovation
- Le réseau comme composante constitutive du « modèle APP »

Ces groupes se sont réunis de septembre 2012 à mai 2013 et leurs travaux seront présentés aux assises nationales du réseau des APP, le 14 juin 2013.

LES ASSISES NATIONALES DU RESEAU APP

La consolidation du réseau passe aussi par des rencontres/échange entre les différents acteurs. La 3ème édition des assises nationales du réseau des APP a été organisée le 15 juin 2012. Près de 80 professionnels engagés étaient rassemblés au cœur de la capitale, au Salon d'honneur du Cnam, pour échanger autour de deux sujets : L'offre de service APP et la valorisation des compétences individuelles et collectives des équipes. A cette occasion ont été distribués les outils créés par le réseau.

Cet hiver a été tourné un mini-film rapportant la parole des apprenants sur leur vision de la démarche APP. Il est consultable sur le site, disponible sur demande auprès de l'APapp pour transmission aux partenaires.

La formation des acteurs

Formation / Action :

Les formations-actions permettent d'aller plus loin dans les réflexions sur les pratiques et le positionnement des APP dans le paysage de la formation et de l'éducation permanente, tout en valorisant sa spécificité reconnue. Elles prennent la forme de groupes de travail, avec pour objectif la production d'outils et supports à destination des membres du réseau et de l'APapp.

En 2011/2012, **deux groupes de travail** ont été ainsi formés : « Mieux caractériser l'offre de service » ; « Professionnaliser les acteurs du réseau ». 20 personnes ont suivi ces formations animées par des chercheurs bénévoles. Elles ont abouti à la création d'outils communs, présentés aux assises et mis à la disposition du réseau en septembre 2012 :

- Le portfolio APP
- Des plaquettes de communication (flyers, affiches, plaquettes)
- Un outil de diagnostic. Ce dernier permet de mettre en avant la façon dont un organisme de formation doit fonctionner pour mettre la démarche APP en œuvre.

Ces outils sont sur l'espace ressources à la libre disposition de l'ensemble des APP.

Formation des équipes APP

Une **session de formation** à destination des coordonnateurs APP s'est tenue en novembre 2012. 12 nouveaux coordonnateurs ont suivi cette formation. **L'objectif est de répondre aux besoins des membres du réseau en termes d'expertise et de développement de la démarche APP.**

Au second semestre, une réflexion a été entamée pour la mise en place d'un groupe d'experts de la démarche APP qui seraient en mesure de former des nouveaux formateurs. Un appel a été lancé dans ce sens au réseau, les candidatures ont été étudiées par les membres du bureau de l'APapp, 10 personnes ont été pressenties. Elles suivront une formation de formateurs au second semestre 2013.

L'outillage des équipes pédagogiques

La professionnalisation d'un réseau de formateurs et responsables pédagogiques, ne peut se faire sans la mise à disposition d'outils nécessaires à la fois à l'harmonisation et à l'amélioration des pratiques.

CREATION D'UN SITE INTERNET ET D'UN ESPACE RESSOURCES

Cette année a vu la création du **nouveau site internet de l'APapp**, mis en ligne en mai 2012. Ce site se décompose en 3 parties. La première, destinée au grand public, renseigne sur le réseau des organismes labellisés et sur la démarche pédagogique APP. La deuxième constitue **un espace ressources réservé aux organismes labellisés APP**. Ces derniers y trouvent des informations et des documents inhérents au fonctionnement du réseau. La troisième, elle aussi réservée au réseau, est l'interface qui permet aux organismes de saisir leurs données mensuelles qui permettent à l'APapp d'établir des statistiques nationales.

L'outil statistique a été repensé et réorganisé en concertation avec les membres du réseau APP (groupe de travail) afin d'avoir des données plus pertinentes et plus exploitables sur l'activité du réseau. Cette nouvelle plateforme a été active à partir de juillet 2012.

La promotion du label

COMMUNICATION ET ECHANGES

En 2012, l'APapp a poursuivi sa mission de promotion du label auprès des acteurs majeurs de la formation professionnelle afin de : faire connaître et reconnaître la démarche pédagogique et le réseau des APP ; être à l'écoute et mieux répondre aux besoins ; réfléchir à des projets collectifs facilitant l'accès à la formation des publics les plus éloignés.

- **Les acteurs politiques** : la DGEFP ; le Cabinet de Thierry REPENTIN, Ministre délégué à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage ; le Vice-président du Conseil-Régional de la Basse-Normandie ; l'Association des Régions de France.
- **Les institutions** : Pôle-Emploi National ; La Fédération de la Formation Professionnelle (FFP) ; le CNAM (Pierre Gaspard) ; le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) ; Institut Eduter (Réseau des Centre de ressources de l'enseignement agricole).
- **Les OPCA** : AGEFOS PME ; OPCALIA ; UNIFORMATION.

REPRESENTATION

En 2012, l'APapp a également participé à divers événements, en vue d'assurer la promotion du label APP et de son public, alimentant de fait la réflexion pédagogique et la compréhension des enjeux sociaux (lutte contre les exclusions, cohésion sociale sur les territoires, lutte contre l'illettrisme ...).

12^{ème} Université d'hiver de la formation professionnelle :

Rendez-vous national des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi. La manifestation est portée par Centre Inffo.

Journées nationales du numérique ANLCI :

Ces journées ont mis l'accent sur le numérique comme levier pour prévenir l'illettrisme et lui faire face.

Université ouverte des compétences :

Participation à un débat sur les réformes de la formation professionnelle conduit par Vincent Merle et animé par Jean Besançon.

Biennale internationale 2012 du CNAM :

La Biennale a pour vocation de réunir professionnels, chercheurs et acteurs concernés par l'éducation, la formation et la valorisation des pratiques professionnelles. L'APapp a mené 2 tables rondes sur le thème de la transmission des savoirs-faires dans un réseau.

Forum de la formation continue :

Dans le cadre de la semaine de l'insertion professionnelle organisée par le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse), l'APapp était présente au Forum de la formation continue afin de représenter le réseau.

10^{ème} rencontres du FFFOD :

Cette rencontre organisée en PACA avait pour thématique "Le Numérique entre la formation informelle et formelle ?".

25 ans de l'APP d'Arras :

En novembre 2012, à l'occasion de son 25^{ème} anniversaire, l'APP d'Arras porté par l'AFP2I, a organisé une grande journée portes ouvertes. Le Directeur de l'AFP2I, Monsieur Maurice Monoky a été président de l'APapp de 2007 à 2010.

FOCUS :

Le 5^e Comité National d'Orientation et de Suivi des APP organisé par l'APapp, qui réunit une fois par an l'ensemble des partenaires du réseau, s'est tenu le **lundi 12 novembre 2012**. Durant cette rencontre, riche en échanges et constructive pour l'avenir des APP, l'APapp et ses partenaires ont pu partager informations et analyses. L'objet de cette rencontre fut de faire le point sur le développement des APP, du réseau et de l'APapp à partir de l'enjeu majeur actuel, celui de la **SECURISATION des parcours de formation**. Il a été démontré, comment au-delà de la démarche pédagogique, les APP jouent un rôle important dans la valorisation des compétences et dans l'accès à la formation pour tous sur un territoire, contribuant ainsi à la sécurisation des parcours.

Le collectif « Agir ensemble contre l'illettrisme »

- L'APapp fait partie du collectif « **Agir ensemble contre l'illettrisme** ». Le vendredi 1er mars 2013, le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault a attribué **le label Grande Cause Nationale 2013** à ce collectif, fédéré par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI).
- A l'occasion du 5ème C.N.O.S. des APP, **l'ANLCI et l'APapp ont signé une convention de coopération**. Les deux partenaires ont ainsi affirmé leur volonté de contribuer ensemble à construire et à pérenniser une offre de service adaptée aux personnes adultes en situation d'illettrisme, favorisant la maîtrise des compétences clés définies dans le cadre européen.

Des accords cadres

- **APapp/SOCOTEC** : La SOCOTEC s'appuie sur la capacité d'accueil, d'accompagnement et l'équipement, notamment informatique, des espaces labellisés APP, pour faire passer des certifications.
- **APapp/CNED** : L'APapp a conçu et élaboré avec le CNED un outil – un parcours de formation hybride reposant sur différentes modalités pédagogiques spécifiques pour le secteur de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique). Cet outil doit être expérimenté sur deux régions : la Haute-Normandie et Poitou-Charentes. Par ailleurs, le réseau des APP est partenaire du CNED pour l'accompagnement de stagiaires inscrits au CNED.

... et des nouveaux

ACCOR : Suite à un appel d'offre national du groupe ACCOR en juin 2012 - « Evolution de la démarche « Hôtel A la Lettre », formation aux compétences de base » - l'APapp, au nom du réseau des APP, a été retenue comme prestataire pour la mise en œuvre de formation aux « compétences clés en situations professionnelles ». Un groupe de 4 experts, issus du réseau, a été mis en place par l'APapp afin de créer un kit pédagogique spécifique - une mallette pédagogique contextualisée au secteur professionnel de l'hôtellerie.

Formations à destination de professionnels : L'APapp a été retenu par l'Agence régionale de la formation tout au long de la vie (ARFTLV), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime et le GIP AGEVIF-Formation, pour concevoir et animer des sessions de formations à destination de professionnels ayant pour thématique : Développer la compétence clé « apprendre à apprendre » du public accueilli.

IV. LE RESEAU DES APP EN QUELQUES CHIFFRES

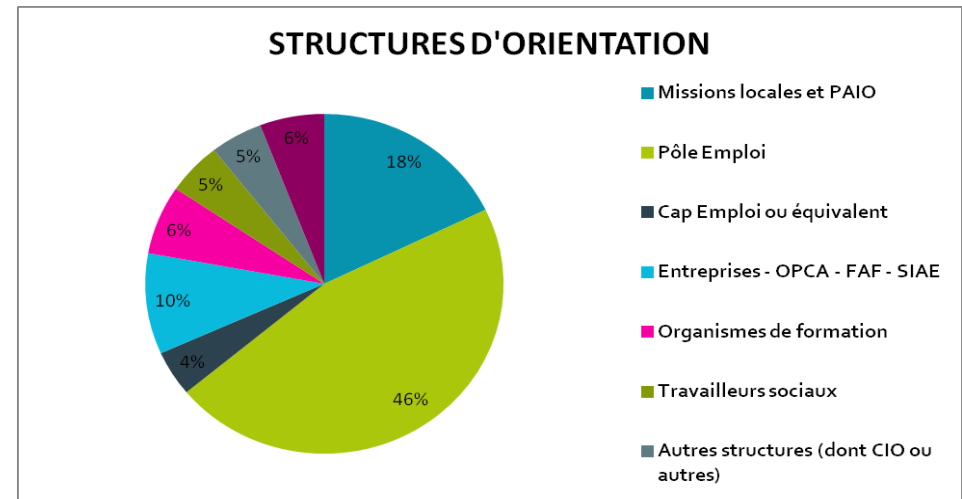
En 2012, un peu plus de **36 000** personnes ont été accueillies, positionnées et ou orientées en APP. Près de **34 000** personnes ont intégré un parcours de formation. Cela représente quasiment **2 880 000** heures de formations sur toute la période 2012.

On note une grande constance, entre les données 2011 et 2012, notamment en termes de prescriptions, de financements, de publics accueillis et de domaines de formations. Nous ne constatons pas de baisse significative de l'activité des APP.

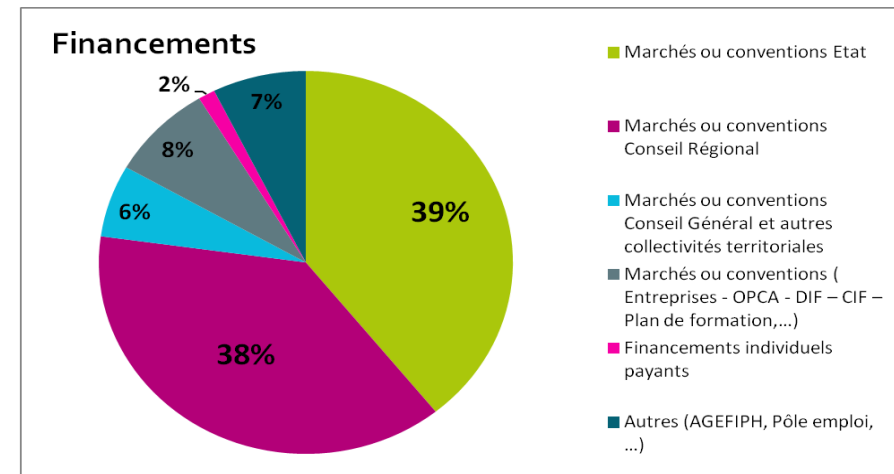
En revanche, nous observons que le ratio entre personnes accueillies, positionnées et/ou orientées en APP et personnes qui intègrent un parcours de formation a largement diminué en 2012. En effet, en 2011, près de 15 000 personnes accueillies en APP n'intégraient pas un parcours de formation. En 2012, la différence n'est plus que d'environ 2000. Une des explications pourrait être, la réduction de la latitude des organismes de formation quant aux décisions de faire entrer ou non une personne en APP. Nous émettons également l'hypothèse, que le bouche à oreille fonctionne moins puisque les APP ne peuvent plus accueillir de personnes sans prescriptions.

Notre attention a également été attirée sur le fait que les APP sont toujours financés à plus de 75 % par l'Etat et les Conseils Régionaux.

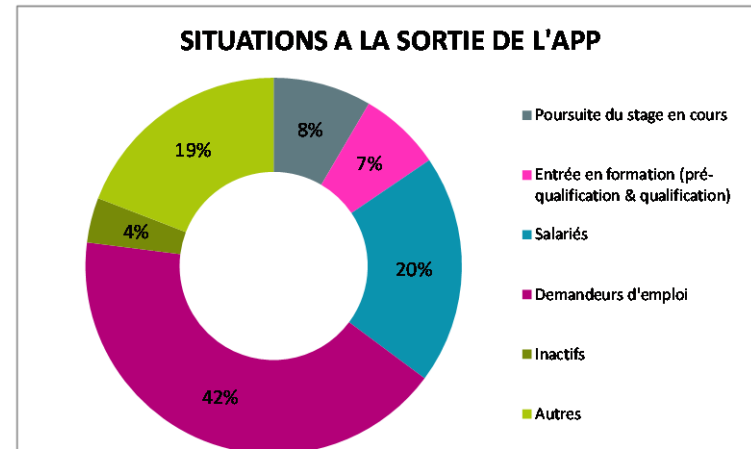
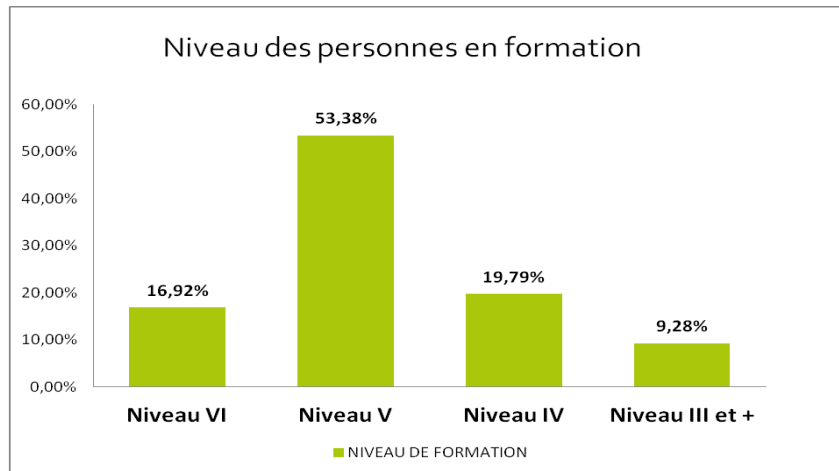
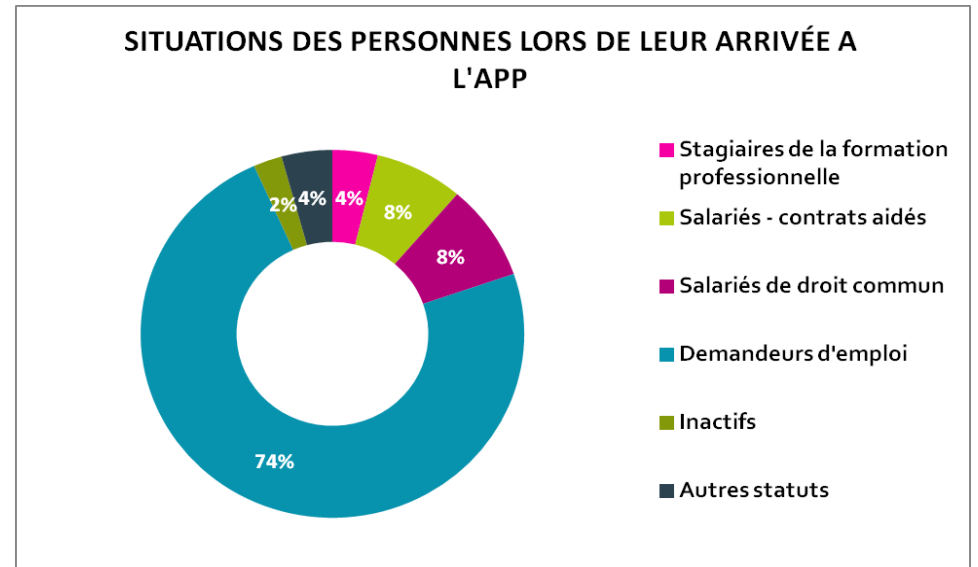
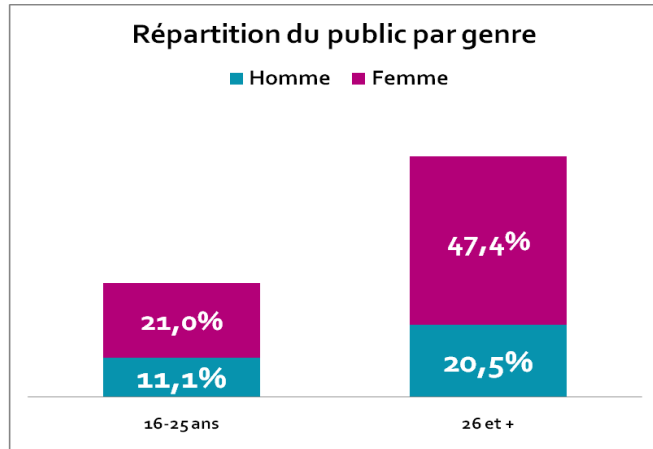
Les structures d'orientation



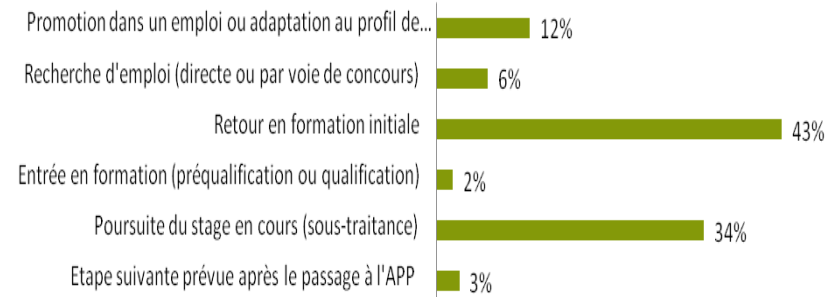
Les financements



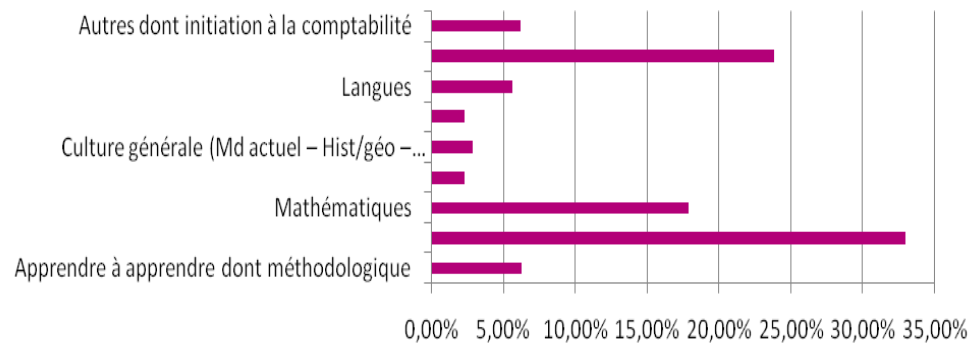
La description des publics



Projets des personnes



Domaines de formation



DUREE TOTALE DE LA FORMATION

